

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2023-1290
REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS PAR LES
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2023-1290 modifiant le règlement N° 2022-1219 afin d'augmenter l'emprunt et la dépense pour un montant additionnel de 361 000 \$ concernant la réfection des services municipaux et voirie (rue Desgagnés, quartier de Granada - TECQ) à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux.

Le règlement N° 2023-1290 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 19 janvier 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 mars 2024.

Le règlement N° 2023-1290 entre en vigueur le 13 mars 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6^e jour du mois de mars 2024
et publié le 13 mars 2024



Myriam Coderre, greffière adjointe